

GROUPE 1 : Qui sont les Gracques ?

GRACCHUS ♦ Nom de famille d'une branche plébéienne de la gens Sempronia. ♦ **Tiberius Sempronius GRACCHUS**. Général romain (mort v. - 150), père des Gracques. Préteur en - 180, il apaisa la révolte des Celtibères par sa modération. Il défendit Scipion* l'Africain dont il épousa la fille Cornélie* (v. - 163). ♦ **Tiberius Sempronius GRACCHUS**. Le premier des Gracques (Rome - 162 - *id.* - 133). Fils du précédent. Tribun du peuple en - 133, il tenta une réforme agraire en proposant la *lex Sempronia* : elle retirait aux grandes familles une part de l'*ager publicus* (domaine public) qu'elles avaient accaparé et le redistribuait aux citoyens pauvres. Son collègue Cneius Octavius lui ayant opposé son veto, Tiberius le fit déposer par le peuple. La loi fut adoptée. Mais, abandonné par la plèbe, Tiberius fut massacré au cours d'une émeute provoquée par les patriciens réactionnaires. ♦ **Caius Sempronius GRACCHUS** (Rome - 154 - *id.* - 121). Frère du précédent. Tribun en - 124, il reprit les projets de son frère et s'assura l'alliance des chevaliers, du prolétariat et des villes fédérées d'Italie. Pour donner des terres aux citoyens et restaurer l'économie des régions ravagées par les guerres, il fonda des colonies à Tarente, Capoue, Carthage et Corinthe. Il fit vendre le blé à bas prix et se proposait d'accorder la citoyenneté romaine à tous les Italiens. Ces projets, qui paraissaient annoncer l'organisation du monde romain en une vaste démocratie politique et économique, effrayèrent. Caius ne put obtenir sa réélection au tribunat. Il mourut sur l'Aventin avec 3 000 de ses partisans au cours d'une bataille contre les troupes du consul Opimius* et les lois des Gracques furent abolies.

Source : *Le Petit Robert des noms propres*.

Tibérius est né en 163, son frère **Caius** en 153. Ils appartiennent à de très grandes familles de l'aristocratie. Le père, Romain de type traditionnel, deux fois consul 177 et 163, censeur en 169, a combattu avec succès les Celtibères. La mère, Cornélie, est la fille de Scipion l'Africain, le vainqueur d'Hannibal. La sœur aînée a épousé Scipion Émilien, ce qui n'empêche pas l'inimitié entre les *Sempronii* et les *Scipiones*. Leur mère a confié leur éducation à des maîtres grecs. Diophanes de Mytilène leur a enseigné l'art oratoire, Menelaos de Marathos a appris à Caius la mise en scène de discours pathétiques. Blossius de Cumes, philosophe stoïcien, influença beaucoup Tiberius. Celui-ci épousa Claudia, fille du prince du sénat Appius Claudius Pulcher. Rien ne destinait ces deux jeunes nobles, alliés aux meilleures *gentes* de Rome à devenir autre chose que des réformateurs.

Source : *Histoire romaine*, J. P. MARTIN, 2002.

CAIUS GRACCHUS.

De l'an 153 à l'an 121 avant J.-C.

Caius Gracchus, dans les premiers temps qui suivirent la mort de son frère, soit qu'il craignît les ennemis de Tibérius, soit qu'il désirât d'attirer sur eux la haine du peuple, s'abstint de paraître au Forum, et vécut retiré dans sa maison, comme s'il eût pris la résolution de passer le reste de ses jours dans l'état d'abaissement où il se trouvait réduit : par cette conduite il donna lieu à quelques personnes de penser qu'il blâmait, qu'il abhorrait même les choses que son frère avait faites. Il était fort jeune alors ; car il avait neuf ans de moins que Tibérius, et Tibérius, à sa mort, n'avait pas encore trente ans. Mais, dans la suite, ayant fait connaître peu à peu son caractère, on vit en lui un homme ennemi de l'oisiveté, de la mollesse, de la débauche, de la richesse mal acquise, et qui exerçait ses talents oratoires, comme des ailes pour s'élever au gouvernement ; ce qui fit juger qu'il ne se livrerait pas à une vie oisive et inutile. [...]

Caius, arrivé en Sardaigne, y donna de grandes preuves de valeur : il se montra supérieur à tous les jeunes gens par son courage contre les ennemis, par sa justice envers les inférieurs, par son affection et sa déférence pour le général ; il surpassa ceux mêmes qui étaient plus âgés que lui en tempérance, en simplicité et en amour du travail. [...]

Caius, dont la voix forte et puissante se faisait aisément entendre de la multitude, ayant ému le peuple par ces discours, proposa deux lois : l'une qui portait que tout magistrat déposé par le peuple ne pourrait plus exercer aucune charge ; l'autre, que le magistrat qui aurait banni un citoyen sans lui avoir préalablement fait son procès, serait traduit en jugement devant le peuple.

Source : Plutarque, *Vies des hommes illustres*.

- 1- Quel est le prénom de chacun des Gracques ?
- 2- Qui est le plus âgé des deux ?
- 3- Appartiennent-ils à une famille célèbre ? Qu'est-ce qui le prouve ?
- 4- A quel art a été éduqué Tiberius Gracchus ? Que sait-il donc très bien faire ?
- 5- Quelle est l'activité de Tiberius Gracchus ?
- 6- A quel poste politique Tiberius est-il élu en -133 ?
- 7- Quelle partie de la population doit-il donc soutenir ?
- 8- Quel événement choqua profondément Caius Gracchus ? Comment vivait-il alors ?
- 9- Quelles sont les qualités de Caius mentionnées par Plutarque ?
- 10- Qui parvient-il facilement à convaincre ? Grâce à quoi ?
- 11- A quelle partie de la population s'oppose Caius par ses décisions ?

SYNTHESE : à partir des informations que tu as repérées, rédige un court paragraphe répondant à la question de ton groupe, afin de pouvoir présenter tes conclusions aux autres groupes.

GROUPE 2 : Qu'est-ce que l'*ager publicus* et pourquoi pose-t-il problème au Ier siècle avant Jésus-Christ ?

Ager publicus. Cf. Vallat, 49-54 et 64-66. Textes, cartes, croquis réunis dans de Cazanove-Moatti, 91 s. Il faut le distinguer de l'*ager romanus* qui pouvait devenir une terre privée, alors que l'*ager publicus* était le domaine public du peuple romain, acquis sur l'ennemi, après confiscation d'une partie plus ou moins importante du territoire conquis. Il est difficile d'évaluer la quantité de terres que, en théorie, l'*ager publicus* comptait. La règle était de confisquer entre la moitié et les deux tiers du territoire des vaincus. Au IV^e s. il y eut des confiscations massives dans le Latium, mais les plus considérables furent opérées après la victoire pour punir ceux qui avaient suivi Hannibal, surtout en Italie méridionale. On avait toujours utilisé une partie de ce potentiel pour installer des colonies, mais après 170 ce mouvement se ralentit. Entre 200 et 133, 50 000 colons se partagèrent 250 000 ha. Les lots de terre distribués à des colons sortaient de l'*ager publicus* sous forme d'*ager datus adsignatus* et pouvaient être assignés à titre individuel (*virutum*). Rares étaient ceux qui payaient la redevance et ils jouissaient de ces assignations en pleine propriété. L'État a parfois vendu certains morceaux, telle une partie de l'*ager campanus* en 205-199. Quant au reste, il était sous le contrôle des censeurs qui en tenaient l'inventaire alors que sénat et magistrats s'en partageaient la gestion. Les terres les plus fertiles en Campanie étaient source de gros revenus grâce au vectigal calculé sur la base de la superficie, payé par les cultivateurs laissés en place après confiscation. Les censeurs affermaient la perception de ces revenus ainsi que ceux des forêts, pâturages, par exemple pour la Sila en Calabre, où l'on affermait aussi la récolte de la résine. L'État autorisait des particuliers à faire paître *pascua* leurs troupeaux contre une redevance proportionnelle au nombre de têtes de bétail *scriptura*. Il est probable que sur les pâturages non cadastrés proches des colonies, les habitants jouissaient d'un droit de libre pâture *ager compascuus*. Il y avait aussi des territoires en friche qui ne firent jamais l'objet de cadastration *ager arcifinalis*. Sur ces terres, Rome accepta une *occupatio*, c'est-à-dire un usage sans titre de propriété, avec tous les abus que cette situation pouvait engendrer, y compris le déplacement des bornes par des usurpateurs (App. BC 1 27). Elle en perdit pratiquement le contrôle. Au fil des ans, Romains et alliés occupèrent ces terres à titre précaire (*possessores*) et la collecte des redevances tomba en désuétude. Le *possessor* s'opposait au *dominus* qui était le maître en vertu du droit et non du simple usage. Une loi de 367 dont l'existence est rappelée dans un discours de Caton en 167, avait limité l'appropriation de portions de l'*ager publicus* à 500 jugères par personne. Cette restriction était tenue pour négligeable par les sénateurs qui agrandissaient leurs propriétés et constituaient des *latifundia*, n'hésitant pas (cf. Sall. Jug. 41; Plut. Tib. Grac. 8; App. BC 1 7) à s'emparer des domaines contigus de petits paysans qui se retrouvaient chassés vers les villes. Les quelques tentatives de récupération engagées comme en 173 en Campanie restèrent des épisodes isolés et en 165, l'État racheta même 50 000 jugères usurpées. Vaste réflexion et dialogues sur les questions économiques dont l'exploitation de la terre dans *Annales* 35, 1980, Nicolet, 871 s., Y. Thébert, 895 s et J. Andreau, 912 s.

Histoire romaine, J. P. Martin, 2002.

ägër, *agri*, m. ¶ 1 champ, fonds de terre : *agri arvi et arbusci et pasci* Cic. *Rep.* 3, 3, des champs labourables, d'autres plantés d'arbres, d'autres destinés au pâturage; *agrum colere*, cultiver un champ ¶ 2 les champs, la campagne : *permulti et ex urbe et ex agris se in illa castra conferre dicuntur* Cic. *Cat.* 2, 21, en très grand nombre et de la ville et des campagnes ils se rendent, parait-il, dans ce camp ¶ 3 territoire, contrée, pays : *ager Campanus* Cic. *Verr.* 1, 82, etc., le territoire Campanien; *agros Remorum depopu-*



lati Cæs. G. 2, 7, 3, ayant ravagé le territoire des Rèmes; *ager publicus* Cic. *Agr.* 2, 56, etc., territoire (domaine) de l'Etat ¶ intérieur des terres [opposé à la mer] : *pars muri versa in agros* Liv. 34, 9, 5, partie des murs tournée vers l'intérieur des terres ¶ 4 [t. d'arpentage] *in agrum* [opposé à *in fronte*], en profondeur : Hor. S. 1, 8, 12; Petr. 71; dans les Inscriptions on trouve aussi *in agro*.

Gaffiot, article « ager ».

- 1- Quels sont les trois premiers sens du mot « *ager* » ?
- 2- Comment pourrait-on traduire le groupe de mots « *ager publicus* » ?
- 3- A qui appartient l'*ager publicus* ?
- 4- Comment ces terres sont-elles acquises ?
- 5- A qui l'Etat permettait-il en échange d'impôts d'utiliser ces terres ? Pour quelle activité ?
- 6- Quel était l'intérêt pour l'Etat d'utiliser ces terres ainsi ?
- 7- A partir de -167, qui agrandit ses propriétés en s'emparant d'une partie de l'*ager publicus* ?
- 8- Qui est donc chassé de ces terres ?
- 9- De quoi manque donc Rome au début du Ier siècle, en raison du vol de l'*ager publicus* ?

SYNTHESE : à partir des informations que tu as repérées, rédige un court paragraphe répondant à la question de ton groupe, afin de pouvoir présenter tes conclusions aux autres groupes.

GROUPE 3 : Que sont les *optimates* et les *populares* ?

Texte latin :

Duo genera semper in hac civitate fuerunt eorum qui versari in **re publica** atque in ea se **excellentius** gerere studuerunt; quibus ex generibus alteri se **popularis**, alteri **optimates** et haberi et esse voluerunt. Qui ea quae faciebant quaeque dicebant **multitudini** iucunda volebant esse, populares, qui autem ita se gerebant ut sua consilia **optimo** cuique probarent, optimates habebantur.

Cicéron, *Pro Sesto*, XLV, 96-98.

Traduction française :

Il y a toujours eu dans notre cité classes de citoyens qui désiraient travailler pour la, et y agir d'une manière. Les uns voulaient paraître et être en faveur du ; les autres en faveur des Les premiers étaient ceux qui, dans leurs actions et dans leurs discours, s'étudiaient à plaire à la ; les autres aspiraient à mériter l'estime de chaque personne.

optimās, ātis (optimus), adj., formé des meilleurs, de l'aristocratie : Cic. Rep. 2, 41; ENN. Tr. 294; APUL. Apol. 12 || subst. m., optimās, CÆL. d. Cic. Att. 10, 9 a, 2 et surtout le pl. optimātes, ium ou um, [les gens du meilleur parti politique, d'après Cicéron, c.-à-d. le parti du sénat, conservateur et aristocratique] les aristocrates, les optimates : Cic. Sest. 96; Rep. 1, 42; 43. 77: Cat. 4, 9 || [subst.] populares Cic. Sest. 96, partisans du peuple, cf. Cic. Off. 1, 85.

Ensuite leur¹ tentative avortée suscite la constitution d'une tendance politique dans la noblesse, celle des **Populaires** qui, grâce aux Gracques, disposent d'un programme précis de revendications (lois agraires, frumentaires², judiciaires, électorales, etc.). Face aux **Populaires**, les **Optimates**, réunissant les clans sénatoriaux conservateurs, refusent d'être dépossédés de leurs privilèges. À la lutte ethnique et religieuse entre patriciens et plébéiens du v^e siècle, se substitue à la fin de la République l'opposition politique entre *Optimates* et *Populares* à l'intérieur même de la noblesse.

■ Catherine Salles, *L'Antiquité romaine* (2002), coll. In extenso © Larousse

1. Celle des frères Gracques. 2. Distribution de blé à prix réduit aux pauvres.

- 1- Complète la traduction du texte de Cicéron. Aide-toi des articles de dictionnaire latin fournis.
- 2- Quels sont les deux partis politiques existant à Rome ?
- 3- Quelle partie de la population défend chacun de ces partis ?
- 4- Quel type de lois les populares souhaitent-ils proposer et adopter ?
- 5- Pourquoi le parti politique opposé les refuse-t-il ?
- 6- A quel parti politique appartiennent majoritairement les sénateurs romains ?
- 7- A partir d'un dictionnaire, de quel mot vient le nom « populares » ?
- 8- A partir d'un dictionnaire, de quel mot vient le nom « optimates » ?

SYNTHESE : à partir des informations que tu as repérées, rédige un court paragraphe répondant à la question de ton groupe, afin de pouvoir présenter tes conclusions aux autres groupes.

GROUPE 4 : Qu'ont fait les Gracques ?



Chapat et Clanet, Alcibiade Didascaux chez les Romains.

TEXTE LATIN	TRADUCTION FRANCAISE
<p>Primam certaminum facem Tiberius Gracchus accendit (...). Postquam rogationis dies aderat, ingenti stipatus agmine rostra conscendit ; (...) sic triumvir creatus dividendis agris. Quum ad perpetranda coepta, die comitiorum, prorogari sibi vellet imperium, obviam nobilium manu, eorumque, quos agris moverat, caedes a foro coepit. (...)</p> <p>Statim et mortis et legum fratris sui vindex, non minore impetu incaluit Caius Gracchus. Plebem in avitos agros arcesseret. Jamque nimius et potens altero tribunatu, secunda plebe volitaret.</p>	<p>..... alluma le premier la torche des guerres civiles. Le jour où il proposa sa loi, entouré d'une foule immense, il monta à la tribune. (...) Il fut ainsi nommé pour la répartition des terres. Pour achever la réalisation de son projet, le jour des comices il voulut faire ses pouvoirs. Mais les nobles se portent à sa rencontre, accompagnés de ceux qu'il avait dépossédés de leurs champs, et on commence à se massacrer sur le</p> <p>..... entreprend aussitôt de venger la et les de son, et ne montre pas moins d'ardeur ni de violence. Il engage la à reprendre les de ses ancêtres. Un second tribunal lui avait donné un pouvoir excessif et tyrannique et il était soutenu par la faveur populaire.</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">Florus, <i>Abrégé de l'histoire romaine</i>, livre 3, XV - XVI</p>

Texte de Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*.

- 1- Complète la traduction du texte de Florus, en t'aidant des mots en gras.
- 2- Décompose le mot « triumvir » en deux parties. Que peut-il signifier selon toi ?
- 3- Quelle est la mission pour laquelle est nommé Tiberius Gracchus ?
- 4- Quelle partie de la population s'oppose à lui ? Pourquoi ?
- 5- Surligne la phrase latine qui indique la mission de Caius Gracchus.
- 6- Qui doit reprendre les terres ? A qui ces terres doivent-elles être reprises ?
- 7- Par quelle partie de la population sont soutenus les frères Gracques ?

āgēr, agri, m. ¶ 1 champ, fonds de terre : agri arvi et arbusti et pascui Cic. Rep. 5, 3, des champs labourables, d'autres plantés d'arbres, d'autres destinés au pâturage ; agrum colere, cultiver un

Bande-dessinée, Alcibiade Didascaux chez les Romains.

- 8- Qui s'exprime sur les Rostres ?
- 9- Que veulent reconstituer les frères Gracques ?
- 10- De quel mot latin vient l'adjectif « agraire » ? Qu'est-ce qu'une loi agraire ?
- 11- Pourquoi Caius Gracchus dit-il que la République est menacée ?

SYNTHESE : à partir des informations que tu as repérées, rédige un court paragraphe répondant à la question de ton groupe, afin de pouvoir présenter tes conclusions aux autres groupes.

GROUPE 5 : Quel climat règne à Rome sous les Gracques ?

Καὶ πρῶτος αὐτοῖς ὁ μέγιστος ἀρχιερεὺς λεγόμενος ἐξήρχε τῆς ὁδοῦ, Κορνήλιος Σκιπίων ὁ Νασικᾶς· ἐβόα τε μέγιστον ἔπεσθαι οἱ τοὺς ἐθέλοντας σῶζεσθαι τὴν πατρίδα (...). Ἀνελθόντι δὲ ἐς τὸ ἱερὸν καὶ τοῖς Γρακχείοις ἐπιδραμόντι εἶξαν μὲν ὡς κατ' ἀξίωσιν ἀνδρὶ ἀρίστῳ, καὶ τὴν βουλήν ἅμα οἱ θεωροῦντες ἐπιούσαν· οἱ δὲ τὰ ξύλα τῶν Γρακχείων αὐτῶν περισπάσαντες, ὅσα τε βάρη καὶ ἄλλη παρασκευὴ ὡς ἐς ἐκκλησίαν συνενήνεκτο διελόντες, ἔπαιον αὐτοὺς καὶ ἐδίωκον καὶ ἐς τὰ ἀπόκρημνα κατερρίπτουν. Κάν τῷδε τῷ κυδοιμῷ πολλοὶ τε τῶν Γρακχείων καὶ Γράκχος αὐτός, εἰλούμενος περὶ τὸ ἱερὸν, ἀνηρέθη κατὰ τὰς θύρας παρὰ τοὺς τῶν βασιλέων ἀνδριάντας. Καὶ πάντας αὐτοὺς νυκτὸς ἐξέρριψαν εἰς τὸ ρεῦμα τοῦ ποταμοῦ.

Après avoir arrêté ce qu'ils jugèrent convenable, les sénateurs prirent le chemin du Capitole. Ils avaient à leur tête Cornélius Scipion Nasica, souverain pontife¹, qui criait à haute voix, tout en marchant : « Suivez-nous, citoyens, qui voulez sauver la patrie. » (...) En entrant dans le Capitole, Scipion Nasica se jeta sur les partisans de Gracchus, qui ne firent nulle résistance, à cause de la vénération qu'inspirait un si grand personnage, et en même temps parce que le sénat était avec lui. Ceux des citoyens qui s'étaient rangés sous l'étendard du souverain pontife leur arrachèrent leurs bâtons, les débris des sièges dont ils s'étaient armés, et toutes les autres espèces d'armes qu'ils avaient apportées avec eux à l'assemblée. Ils assommèrent les partisans de Gracchus ; ils poursuivirent les fuyards, et les jetèrent du haut en bas des précipices qui environnaient le Capitole. Plusieurs de ces malheureux périrent dans Rome. Gracchus lui-même, atteint dans l'enceinte sacrée², fut égorgé près de la porte. La nuit suivante, tous les cadavres furent jetés dans le Tibre.

C'est ainsi que Tibérius Sempronius Gracchus, fils de Gracchus qui avait été deux fois consul, et de Cornélie, fille de celui des Scipions qui avait anéanti l'empire de Carthage, fut immolé dans le Capitole, pendant qu'il était encore tribun ; et cela pour avoir employé la violence dans l'émission d'une excellente loi. Ce crime, le premier de tous qui fut commis dans les assemblées du peuple, ne devait pas manquer d'être suivi d'autres attentats tout-à-fait semblables. La mort de Gracchus partagea Rome entre le deuil et la joie. Les uns déplorèrent leur sort, celui du tribun, et la condition présente de la république, où les lois allaient céder la place aux voies de fait et aux actes de violence. Les autres avaient l'espérance de faire désormais tout ce qu'ils voudraient.

Appien, *Histoire des guerres civiles*, I, 17.



Chapat et Clanet, Alcibiade Didascaux chez les Romains.



Texte d'Appien, *Histoire des guerres civiles*, I, 17.

- 1- Qui prend la tête du groupe décidant de nuire à Tiberius Gracchus ?
- 2- Quelle est sa fonction ?
- 3- Quel est l'argument utilisé par Scipion Nasica pour encourager ses partisans ?
- 4- Quels crimes commettent-ils envers les partisans de Tiberius ? envers Tiberius lui-même ?
- 5- Dans quel lieu cette scène se passe-t-elle ?
- 6- Que font-ils du corps de Tiberius Gracchus ? Pourquoi ?
- 7- Dans le texte grec, repère et surligne les noms des deux personnages principaux de cette scène.

Bande-dessinée, Alcibiade Didascaux chez les Romains.

- 8- Qui commente la scène ?
- 9- Pourquoi sont-ils rassurés du sort de Tiberius ?

Illustration

- 10- Légende l'illustration ci-contre en donnant le nom des personnages présents.

¹ Souverain pontife : chef de tout ce qui touche à la religion à Rome.

² Le capitole était un lieu sacré dans lequel il était interdit de rentrer avec des armes ou de commettre des actes violents.

SYNTHESE : prends des notes sur les informations que te transmettent les experts des autres groupes.

G1 : Qui sont les Gracques ?	
G2 : Qu'est-ce que l'<i>ager publicus</i> et pourquoi pose-t-il problème au Ier siècle av. JC ?	
G3 : Que sont les <i>optimates</i> et les <i>populares</i> ?	
G4 : Qu'ont fait les Gracques ?	
G5 : Quel climat règne à Rome sous les Gracques ?	

SYNTHESE : prends des notes sur les informations que te transmettent les experts des autres groupes.

G1 : Qui sont les Gracques ?	
G2 : Qu'est-ce que l'<i>ager publicus</i> et pourquoi pose-t-il problème au Ier siècle av. JC ?	
G3 : Que sont les <i>optimates</i> et les <i>populares</i> ?	
G4 : Qu'ont fait les Gracques ?	
G5 : Quel climat règne à Rome sous les Gracques ?	

Les Gracques sont deux du siècle avant Jésus-Christ, prénommés et Ils sont de famille (.....) et sont élus, afin de défendre le face aux nobles qui s'emparent de leurs

En effet, sur le territoire de Rome, l'*ager publicus* (c'est-à-dire les terres prises aux lors des guerres, que l'Etat fournit aux en échange d'un impôt) sont de plus en plus occupées par les qui les considèrent comme leur domaine, ce qui pose un problème de et de pour la population, entraînant des régulières.

Les Gracques appartiennent donc au parti des En effet, à Rome, les hommes politiques sont soit populaires et ont alors pour objectif de défendre le, soit et visent alors à défendre les intérêts des (= les nobles).

Tiberius et Caius Gracchus décident donc d'établir des lois, c'est-à-dire des lois qui concernent les Ils se mettent donc à redistribuer les aux en les reprenant aux qui les ont occupées. Ils s'opposent donc aux patriciens et aux qui ne veulent pas être dépossédés de leurs domaines.

Ces lois rencontrent une vive La tension à Rome est immense. Les patriciens décident de les frères Gracques. est assassiné en -133 sur le (lieu sacré) et son cadavre est jeté dans le C'est le début des guerres (= guerres qui opposent des parties d'une même population).

Les Gracques sont deux du siècle avant Jésus-Christ, prénommés et Ils sont de famille (.....) et sont élus, afin de défendre le face aux nobles qui s'emparent de leurs

En effet, sur le territoire de Rome, l'*ager publicus* (c'est-à-dire les terres prises aux lors des guerres, que l'Etat fournit aux en échange d'un impôt) sont de plus en plus occupées par les qui les considèrent comme leur domaine, ce qui pose un problème de et de pour la population, entraînant des régulières.

Les Gracques appartiennent donc au parti des En effet, à Rome, les hommes politiques sont soit populaires et ont alors pour objectif de défendre le, soit et visent alors à défendre les intérêts des (= les nobles).

Tiberius et Caius Gracchus décident donc d'établir des lois, c'est-à-dire des lois qui concernent les Ils se mettent donc à redistribuer les aux en les reprenant aux qui les ont occupées. Ils s'opposent donc aux patriciens et aux qui ne veulent pas être dépossédés de leurs domaines.

Ces lois rencontrent une vive La tension à Rome est immense. Les patriciens décident de les frères Gracques. est assassiné en -133 sur le (lieu sacré) et son cadavre est jeté dans le C'est le début des guerres (= guerres qui opposent des parties d'une même population).

Les Gracques sont deux du siècle avant Jésus-Christ, prénommés et Ils sont de famille (.....) et sont élus, afin de défendre le face aux nobles qui s'emparent de leurs

En effet, sur le territoire de Rome, l'*ager publicus* (c'est-à-dire les terres prises aux lors des guerres, que l'Etat fournit aux en échange d'un impôt) sont de plus en plus occupées par les qui les considèrent comme leur domaine, ce qui pose un problème de et de pour la population, entraînant des régulières.

Les Gracques appartiennent donc au parti des En effet, à Rome, les hommes politiques sont soit populaires et ont alors pour objectif de défendre le, soit et visent alors à défendre les intérêts des (= les nobles).

Tiberius et Caius Gracchus décident donc d'établir des lois, c'est-à-dire des lois qui concernent les Ils se mettent donc à redistribuer les aux en les reprenant aux qui les ont occupées. Ils s'opposent donc aux patriciens et aux qui ne veulent pas être dépossédés de leurs domaines.

Ces lois rencontrent une vive La tension à Rome est immense. Les patriciens décident de les frères Gracques. est assassiné en -133 sur le (lieu sacré) et son cadavre est jeté dans le C'est le début des guerres (= guerres qui opposent des parties d'une même population).